



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 21 décembre 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, président
Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Geneviève Hamelin	Steeve Verret
Pierre-Luc Lachance	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés 2020–029 en date du 26 avril 2020 et 2020–074 en date du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2020-1021 Adoption de l'ordre du jour

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel.

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Marie-Josée Savard, au nom du comité exécutif, demande de retirer le sommaire décisionnel PA2020-008 intitulé *Prolongement de la rue Bissonnet et ouverture d'une nouvelle rue – District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux – Arrondissement de Beauport*;

Également, conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jérémie Ernould, au nom du comité exécutif, demande de retirer le sommaire décisionnel AP2020-911 intitulé *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du paiement de la dépense d'Hydro-Québec relative aux travaux d'alimentation électrique et de télécommunications pour le secteur de l'avenue Roland-Beaudin (Dossier 72935)*;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1022 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2020

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2020, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 9 décembre 2020 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 9 décembre 2020 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du registre des déclarations des membres du conseil concernant les dons, les marques d'hospitalités et autres avantages pour la période du 17 décembre 2019 au 21 décembre 2020, en vertu de l'article 9 du *Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil*, R.V.Q. 2584;
- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jean Rousseau, d'une lettre de 200 créateurs et artistes concernant le projet *Laurentia*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, de deux réponses aux questions des citoyens transmises par courriel, lors de la séance du 7 décembre 2020;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du 7 décembre 2020, relative à la mise à jour de la nomenclature des emplois cadres;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'une réponse à une question posée lors des comités pléniers du budget;
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du 7 décembre 2020, relative au renouvellement d'un contrat pour la collecte sur inscription et transport des résidus alimentaires (Appel d'offres public VQ-49175);
- Dépôt, par monsieur le conseiller Steeve Verret, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du 7 décembre 2020, relative à la modification de la résolution CV-2020-0007 – Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et Corporation événements d'hiver de Québec, relative à la réalisation de l'événement *Coupe du monde FIS de ski de fond* en 2020.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 17 h 52.

Monsieur le président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 18 h 01.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2020-1023 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2020, demandant au conseil de la ville de s'opposer fermement au développement du projet *Laurentia* - DE2020-969 (Ra-2243)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DE2020-969. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que, dans le cadre de l'évaluation environnementale du *Projet Laurentia : Quai en eau profonde dans le port de Québec – Secteur Beauport*, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a mené une période de consultation du 16 novembre au 16 décembre 2020 auprès du public et des Premières Nations sur la version provisoire du rapport d'évaluation environnementale;

Attendu les problématiques liées à la dégradation environnementale et aux dommages causés à la santé publique par les activités industrielles du secteur de Maizerets;

Attendu que les citoyens de Limoilou et de la Basse-Ville demeurent parmi les Québécois qui respirent le plus de particules polluantes;

Attendu que ce projet d'aménagement, le *Projet Laurentia*, va ajouter une charge environnementale supplémentaire à la qualité de l'air, en amplifiant les émissions de pollution déjà produites par le *Port*, tel que décrit dans les documents soumis par le *Port à l'Agence*;

Attendu que la concentration moyenne annuelle de PM_{2,5} de 9,3 µg/m³ (données de 2015-2017) prévalant dans le quartier de Maizerets est supérieure à la norme du *Conseil canadien des ministres de l'environnement* (CCME) pour 2020 qui est de 8,8 µg/m³;

Attendu que ce projet prévoit un accroissement de la circulation lourde sur le boulevard Henri-Bourassa et va ainsi accroître les émissions et la dispersion de poussières et de contaminants découlant de la circulation;

Attendu qu'un accroissement du transport ferroviaire circulant dans le quartier de Maizerets est prévu, et que ce type de transport accroît le niveau de pollution;

Attendu qu'il y aura un accroissement du transport et d'arrimage de porte-conteneurs, et que ce type de transport accroît le niveau de pollution;

Attendu que cette nouvelle version du projet prévoit le rapprochement des installations, des équipements et des usages industriels vers des zones habitées;

Attendu que des résidents ont déjà dénoncé et ce, à de nombreuses occasions, les inconvénients ou des conflits d'usage découlant d'activités industrielles (*American Iron & Metal* (AIM), garage municipal, port, incinérateur, etc.);

Attendu que le projet de déploiement industriel du *Projet Laurentia : Quai en eau profonde dans le port de Québec – Secteur Beauport* va à l'encontre de la vision exprimée par de nombreux citoyens et qu'il va affecter la capacité de voir réaliser cette vision;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé qu'en raison d'une concentration particulière de contraintes environnementales dans les quartiers de Maizerets, du Vieux--Limoilou et de Saint-Roch comparativement aux autres quartiers, nous, membres du conseil municipal de la Ville de Québec, affirmons notre ferme opposition au développement du *Projet Laurentia*.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 16

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2020-1024 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2020, demandant que l'administration Labeaume évalue la possibilité de participer à l'instauration d'un crédit promotionnel de 25 % pour chaque nuitée vendue sur le territoire de l'agglomération de Québec, en plus d'une campagne publicitaire multiplateforme, en collaboration avec l'Office du tourisme de Québec - DE2020-971 (Ra-2243)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DE2020-971. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le maire de Québec propose depuis plusieurs semaines des mesures financières visant à relancer l'économie régionale;

Attendu que la région de Québec devra se démarquer pour attirer des touristes dès que la *Santé publique* le permettra;

Attendu que les acteurs du milieu touristique réclament un support pour relancer leurs activités qui ont été durement affectées depuis le début de la crise entourant la *COVID-19*;

Attendu que les régions du Québec vont s'arracher la clientèle touristique en raison d'une diminution de la clientèle hors Québec;

Attendu qu'il faut faire preuve d'ingéniosité pour soutenir les hôteliers qui vivent actuellement une crise sans précédent;

Attendu que les retombées économiques engendrées par l'achat de ces nuitées à rabais vont largement compenser pour les dépenses que cela va encourir;

Attendu que ce genre d'investissement va rapporter concrètement à la population et aux commerçants de Québec;

Attendu que d'autres initiatives similaires ont été mises de l'avant ailleurs au Québec dans les derniers mois, notamment par *Tourisme Ottawa*, qui remettait une carte-cadeau *VISA* de 100 \$ à l'achat de deux nuitées à l'hôtel;

Attendu que les enveloppes budgétaires des différents programmes d'aide offerts par les gouvernements et administrés par la Ville sont pratiquement écoulées en raison de leur popularité, et que cela démontre la nécessité de les

bonifier et de les poursuivre;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que l'administration Labeaume évalue la possibilité de participer à l'instauration d'un crédit promotionnel de 25 % pour chaque nuitée vendue sur le territoire de l'agglomération de Québec, en plus d'une campagne publicitaire multiplateforme, en collaboration avec l'*Office du tourisme de Québec*. Dans l'évaluation de ce projet, il est envisagé que les fonds proviennent directement de l'*Office*, ou qu'ils soient puisés à même la *Vision Entrepreneuriale Québec 2026*.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 15

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2020-1025 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2020, demandant que le vérificateur général de la Ville enquête sur la performance liée au déploiement et au fonctionnement des systèmes de Répartition par ordinateur et du Service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec, ainsi que l'attribution des contrats s'y rapportant - DG2020-042 (Ra-2243)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2020-042. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu qu'un comité plénier tenu le 15 octobre 2020 sur le système de radiocommunication exposait aux élus de la Ville de Québec l'état d'avancement de projets en TI;

Attendu que le responsable du dossier au comité exécutif, monsieur Patrick Voyer, a mentionné lors de ce plénier « qu'il n'enverrait pas ses policiers et ses pompiers dans une intervention avec une technologie qui n'est pas 100 % proof »;

Attendu que le directeur des TI, monsieur Marc Vézina, a souligné à environ 1 heure 20 de la présentation que l'enjeu du système de *Service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec* (SERAQ) se situait au niveau des édifices et des montagnes, et que les tests effectués par les policiers démontraient qu'il n'y avait pas vraiment de trou de couverture qui les empêchait de faire leur travail;

Attendu que le système *SERAQ* ainsi que celui de la *Répartition assistée par ordinateur* (RAO) sont des outils essentiels pour le travail des policiers, des pompiers et du centre d'appels 911;

Attendu que la Ville de Québec a décidé de reporter le déploiement du système *SERAQ* pour ses pompiers et pour le *Réseau de transport de la Capitale* en raison des ratés de ce système;

Attendu que la fiabilité de ces outils est primordiale dans le travail des services d'urgence et que la sécurité des travailleurs impliqués et de la population est un enjeu majeur;

Attendu que de nombreuses difficultés techniques suivant l'implantation de ces systèmes ont été rapportées dans les médias au cours des dernières semaines et qu'aucune preuve d'amélioration n'a été soumise depuis;

Attendu que l'Opposition officielle a demandé le retrait du responsable du dossier au comité exécutif en raison du bris de confiance envers cet élu, et qu'aucun geste n'a été posé;

Attendu que le maire de Québec a banalisé les problèmes entourant ces technologies;

Attendu que le chef du Service de police de la Ville de Québec, monsieur Robert Pigeon, a admis certains ratés dans le système *RAO* et qu'il a pris la responsabilité de ces problèmes;

Attendu que ces systèmes ont coûté plusieurs dizaines de millions aux contribuables de l'agglomération de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que le vérificateur général de la Ville de Québec enquête sur la performance liée au déploiement et au fonctionnement de ces systèmes ainsi que sur l'attribution des contrats s'y rapportant.

Monsieur le directeur général Luc Monty prend la parole pour fournir plus d'explications concernant le dossier, et dépose une correspondance transmise au vérificateur général Michel Samson en date du 18 décembre 2020, incluant les étapes détaillées relatives aux systèmes *SERAQ* et *RAO*, ainsi que les travaux post-implantation en cours.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les

conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 14

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

CV-2020-1026 Félicitations au nouveau maire de la Ville de L'Ancienne–Lorette, monsieur Gaétan Pageau

Attendu que le 13 décembre 2020, se déroulait le scrutin en vue d'élire le nouveau maire de la Ville de L'Ancienne–Lorette parmi les cinq candidats en lice;

Attendu que le vainqueur, monsieur Gaétan Pageau, a remporté l'élection par une forte majorité, soit avec 55,79 % des voix;

Attendu que monsieur Gaétan Pageau fait son entrée en poste fort d'une expérience de 7 ans comme conseiller municipal à L'Ancienne–Lorette;

Attendu que l'accession à la mairie de monsieur Gaétan Pageau marque le début d'un nouveau chapitre pour les citoyens de L'Ancienne–Lorette, puisqu'il succède au maire Émile Loranger, décédé le 2 avril 2020 durant son neuvième mandat;

Attendu que le nouveau maire, monsieur Gaétan Pageau, suit également les traces de son père, monsieur Marcel Pageau, qui a occupé le même poste de 1968 à 1983;

Attendu qu'à titre de maire de L'Ancienne–Lorette, monsieur Gaétan Pageau sera un partenaire important à la table du conseil d'agglomération de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Gaétan Pageau et lui souhaitent le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions à titre de maire de la Ville de L'Ancienne–Lorette.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1027 Félicitations à l'entreprise UEAT pour avoir remporté le prix PME techno de l'année 2020 et remerciements à ses partenaires

Attendu que l'entreprise UEAT a été nommée *PME techno de l'année 2020* à l'occasion du gala *PME en lumière* de l'Association québécoise des technologies (AQT) qui s'est déroulé le 16 décembre 2020;

Attendu que cette distinction est remise annuellement à une entreprise québécoise de l'industrie technologique qui se démarque en matière d'innovation et de commercialisation;

Attendu que l'entreprise gagnante était déterminée par une combinaison des votes du grand public, des données chiffrées de l'AQT et des votes d'un jury indépendant, composé de représentants chevronnés des affaires;

Attendu que, fondée à Québec, UEAT a pour mission, grâce à sa plateforme de commande en ligne intelligente, d'aider les restaurateurs à simplifier et optimiser leurs opérations de façon à accroître leur rentabilité et à fidéliser la clientèle, un défi particulièrement grand étant donné les circonstances difficiles entraînées par la pandémie;

Attendu qu'en 2020, UEAT a connu un essor extraordinaire, ayant triplé sa base de clients restaurateurs, augmenté son revenu mensuel de 225 % et doublé son effectif à 65 employés;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent l'entreprise UEAT pour avoir remporté le prix *PME techno de l'année 2020*, et remercient l'AQT ainsi que ses partenaires, soit la *Banque Nationale*, *BDC* et *CGI*, de contribuer au rayonnement d'entreprises technologiques d'ici.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1028 Félicitations à madame Marie-Claude Alain pour avoir remporté le Prix reconnaissance bénévole expert engagé

Attendu que le 5 décembre 2020, à l'occasion de la *Journée internationale des bénévoles*, l'organisation *Bénévoles d'Expertise* a remis son *Prix reconnaissance bénévole expert engagé* à madame Marie-Claude Alain;

Attendu que chaque année depuis 2015, *Bénévoles d'Expertise* remet ce prix dans le but de souligner l'importance et l'impact de l'implication exceptionnelle d'un bénévole par son passage au sein d'organismes de la région, dans le but d'améliorer la qualité de vie des gens de leur communauté;

Attendu que madame Marie-Claude Alain est retraitée du réseau de la santé et des services sociaux, cumulant plus de 35 ans d'expérience dans son domaine, et qu'elle agit à titre de bénévole experte en planification stratégique, gouvernance et ressources humaines depuis 2016;

Attendu qu'à ce jour, madame Marie–Claude Alain a réalisé 14 mandats avec *Bénévoles d'Expertise* et a investi près de 300 heures en transfert de connaissances auprès de 10 organismes à but non lucratif de la Capitale–Nationale et de Chaudière-Appalaches;

Attendu que madame Marie–Claude Alain a également réalisé l'écriture d'un blogue, la préparation d'un dépliant et le développement d'un outil de référence sous le thème de la planification stratégique;

Attendu que l'engagement envers diverses causes, l'altruisme et le dévouement de madame Marie–Claude Alain en font une bénévole d'exception et, surtout, une grande citoyenne qui a à coeur le bien-être de ses concitoyens;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Marie–Claude Alain pour avoir remporté le *Prix reconnaissance bénévole expert engagé*, remis par *Bénévoles d'Expertise*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 19 h 35.

Monsieur le président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 36.

CV-2020-1029 Entente entre la Ville de Québec et l'Union canadienne des Moniales de l'Ordre de Sainte–Ursule, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville, pour la réalisation du projet de mise en valeur du monastère des Ursulines de Québec - CU2020-070 (CT-2513013) — (Ra-2240)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Union canadienne des Moniales de l'Ordre de Sainte-Ursule*, relative au versement d'une subvention de 200 000 \$, dans le cadre de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville*, pour la réalisation du projet de mise en valeur du monastère des *Ursulines de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer cette même entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1030 Adoption du Plan d'action en agriculture urbaine 2020–2025 - PA2020-142 (Ra-2241)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Plan d'action en agriculture urbaine 2020–2025*.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Rémy Normand, Patrick Paquet, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

A voté contre : monsieur le conseiller Jean Rousseau.

En faveur : 15 Contre : 1

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-1031 Autorisation au conseil de l'Arrondissement des Rivières – Engagement de crédit relatif au renouvellement du contrat pour l'entretien des installations hivernales (patinoires) – Lot 1 (Appel d'offres public 52795) - AP2020-855 (CT-2507429) — (Ra-2242)

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement des Rivières à engager le crédit de la Ville, relativement au renouvellement du contrat pour l'entretien des installations hivernales (patinoires) – Lot 1, adjugé à *Tonte de Gazon Pierre Renaud*, pour une somme de 93 000 \$ (plus TPS et TVQ

applicables), pour les saisons 2020–2021 et 2021–2022, conformément à la demande publique de soumissions 52795 et à sa soumission du 11 octobre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1032 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *Loisirs du Faubourg inc.*, relative à l'utilisation de l'équipement et la prise en charge des services reliés au centre communautaire Lucien–Borne – Arrondissement de La Cité–Limoilou (Dossier 74758) - AP2020-865 (CT-2510646) — (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Loisirs du Faubourg inc.*, relative à l'utilisation de l'équipement et la prise en charge des services reliés au centre communautaire Lucien–Borne, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1033 **Adjudication d'un contrat pour le dégel des entrées d'eau résidentielles et commerciales – Lot 1 (Appel d'offres public 74352) - AP2020-874 (Ra-2242)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Roger Guillot (1981) inc.*, le contrat pour le dégel des entrées d'eau résidentielles et commerciales, pour les saisons hivernales 2021 et 2022 – Lot 1, conformément à la demande publique de soumissions 74352 et aux prix unitaires de sa soumission du 11 novembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1034 Entente de services entre la Ville de Québec et la Société du Centre des congrès de Québec, relative à la tenue du Congrès mondial de l'Organisation des villes du patrimoine mondial qui aura lieu du 7 au 10 septembre 2021 (Dossier 74788) - AP2020-880 (CT-2513618) — (Ra-2242)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente de services entre la Ville de Québec et la *Société du Centre des congrès de Québec*, relative à la tenue du *Congrès mondial de l'Organisation des villes du patrimoine mondial* qui aura lieu du 7 au 10 septembre 2021, pour une somme de 539 316,72 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1035 Entente entre la Ville de Québec et 3E évènements, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la captation et de la diffusion de l'événement Toboggan en 2020 - BE2020-099 (CT-2514317) — (Ra-2242)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *3E évènements*, relative au versement d'une subvention de 110 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la captation et de la diffusion de l'événement *Toboggan en 2020*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1036 Dénomination d'un bassin de rétention existant ou en construction – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - CU2020-071 (Ra-2242)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de dénommer le bassin de rétention identifié sur le plan de localisation joint au sommaire décisionnel:

- *Galaxie*, bassin de rétention de la.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1037 Attribution d'un toponyme – District électoral de Robert–Giffard – Arrondissement de Beauport - CU2020-072 (Ra-2242)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de dénommer la rue identifiée sur le plan–repère joint au sommaire décisionnel par l'odonyme suivant :

- *Premier-Jalon*, rue du.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1038 Abrogation de la résolution CV–2020–0545 relative à l'abrogation de la résolution CV–2020–0115 et à l'acquisition de deux immeubles situés en bordure de l'avenue du Sault et de la rue de la Sérénité – Acquisition à des fins municipales de deux immeubles situés en bordure de l'avenue du Sault et de la rue de la Sérénité, connus et désignés comme étant les lots 1 989 287, 1 989 289, 2 341 785 et 6 041 986 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - DE2020-704 (Abroge CV-2020-0545) (CT-2464373) — (Ra-2242)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV–2020–0545 du 6 juillet 2020, relative à l'abrogation de la résolution CV–2020–0115 du 17 février 2020 et à l'acquisition de deux immeubles situés en bordure de l'avenue du Sault et de la rue de la Sérénité;
- 2° d'acquérir, à des fins municipales, deux immeubles situés en bordure de l'avenue du Sault et de la rue de la Sérénité, connus et désignés comme étant les lots 1 989 287, 1 989 289, 2 341 785 et 6 041 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété d'*Hydro-Québec*, pour une somme de 132 500 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat et à son addenda joints au sommaire décisionnel, notamment les clauses 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1 et 8.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1039 **Acquisition à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, d'un immeuble sis au 1192, chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant le lot 4 355 949 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2020-864 (CT-2513830) — (Ra-2242)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'acquérir à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, un immeuble sis au 1192, chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant le lot 4 355 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 210 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de *Houde et Beaumont JS inc.*, pour une somme de 475 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, notamment la clause environnementale (articles 5.1.1 et 5.4);
- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition dudit bâtiment et de ses dépendances.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1040 **Autorisation de l'affectation de paiements comptant sur les immobilisations comme financement de dépenses sur des projets spécifiques et des règlements d'emprunt de proximité et mixte - FN2020-066 (CT-FN2020-066) — (Ra-2242)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'affectation finale de 3 030 555 \$ sur les projets identifiés aux fiches du PIQ 2020–2024 de proximité et mixte, tel que présenté à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'affectation de paiements comptant sur les immobilisations comme financement de dépenses sur des règlements d'emprunt de proximité et mixte, pour un montant de 93 886 945 \$, tel que présenté à l'annexe B jointe audit sommaire;
- 3° le service des finances à procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1041 Entente entre la Ville de Québec et L'Association régionale de loisir pour personnes handicapées (ARLPH) de la Capitale–Nationale, dans le cadre du Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour la réalisation du programme d'accompagnement en camp de jour avec l'ARLPH de la Capitale–Nationale - LS2020-238 (Ra-2242)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et L'Association régionale de loisir pour personnes handicapées (ARLPH) de la Capitale–Nationale, dans le cadre du Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour la réalisation du programme d'accompagnement en camp de jour avec l'ARLPH de la Capitale–Nationale.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1042 Autorisation au conseil de l'Arrondissement des Rivières – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et Loisirs Lebourgneuf inc., relative au versement d'un soutien financier pour les années 2021, 2022 et 2023 - LS2020-268 (CT-2514860) — (Ra-2242)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement des Rivières à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Loisirs Lebourgneuf inc., relative au versement d'un soutien financier pour les années 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1043 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et le Patro de Charlesbourg inc., relative au versement d'un soutien financier pour les années 2021, 2022 et 2023 - LS2020-270 (CT-2514867) — (Ra-2242)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la

Ville de Québec et le *Patro de Charlesbourg inc.*, relative au versement d'un soutien financier pour les années 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1044 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Beauport – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *Le Pivot*, relative au versement d'un soutien financier pour les années 2021, 2022 et 2023 - LS2020-271 (CT-2514879) — (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Beauport à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Pivot*, relative au versement d'un soutien financier pour les années 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1045 **Autorisation du dépôt de deux demandes d'aide financière pour des projets cyclables, dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* du ministère des Transports du Québec pour l'année financière 2020–2021 - PA2020-153 (Ra-2242)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à signer et à déposer les formulaires de présentation des demandes d'aide financière pour des projets cyclables, au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* pour l'année financière 2020–2021.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1046 Entente entre la Ville de Québec et *Manif d'art*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Jardin d'hiver, apparitions fantastiques* en 2021 - BE2020-098 (CT-2514406) — (Ra-2243)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Manif d'art*, relative au versement d'une subvention de 230 030 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Jardin d'hiver, apparitions fantastiques* en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1047 Plan de valorisation de la culture autochtone et entente entre la Ville de Québec et *KWÉ! À la rencontre des peuples autochtones*, relative au versement d'une subvention pour trois ans, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *KWÉ! À la rencontre des peuples autochtones*, pour les années 2021, 2022 et 2023 - BE2020-102 (CT-2517467) — (Ra-2243)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *KWÉ! À la rencontre des peuples autochtones*, relative au versement d'une subvention de 1 200 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *KWÉ! À la rencontre des peuples autochtones*, pour les années 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1048 Entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival de cinéma de la ville de Québec*, pour les années 2021, 2022 et 2023 - BE2020-104 (CT-2517728) — (Ra-2243)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relative au versement d'une subvention de 550 000 \$ par année, à titre d'assistance, dans le cadre de

l'événement *Festival de cinéma de la ville de Québec*, pour les éditions 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1049 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation de gestion du Centre de glaces de Québec*, relative à la gestion et l'exploitation du Centre sportif de Sainte-Foy - **LS2020-248** (CT-LS2020-248) — (Ra-2243)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation de gestion du Centre de glaces de Québec*, relative à la gestion et à l'exploitation du Centre sportif de Sainte-Foy, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2031 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1050 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou – Engagement de crédit relatif aux ententes entre la Ville de Québec et les huit centres communautaires de loisir fédérés de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, relatives aux versements d'un soutien financier pour les années 2021, 2022 et 2023 afin de soutenir leur mission - **LS2020-265** (CT-2514888, CT-2514896, CT-2514903, CT-2514908, CT-2514916, CT-2514923, CT-2514926, CT-2514930) — (Ra-2243)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de la Cité–Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion des ententes entre la Ville de Québec et chacun des huit centres communautaires de loisir fédérés : *Association Y.W.C.A. de Québec*, *Centre des loisirs St-Sacrement inc.*, *Centre Durocher inc.*, *Centre Mgr Marcoux inc.*, *Le Centre récréatif St-François-d'Assise inc.*, *Les Loisirs Montcalm inc.*, *Patro Laval inc.* et *Le Patro Roc-Amadour (1978) inc.*, relatives aux versements d'un soutien financier pour les années 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdites ententes jointes au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1051 **Abrogation de la Politique municipale de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif – Adoption de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif - LS2020-276 (Ra-2243)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

1° d'abroger la *Politique municipale de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif* actuellement en vigueur;

2° d'adopter la *Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif* jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires AP2020-782 à LS2020-077 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 23 décembre 2020.

CV-2020-1052 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement d'un contrat pour les prévisions météorologiques, hydrométéorologiques et glaciologiques sur le territoire de la ville de Québec - Lot 1 (Appel d'offres public 51005) - AP2020-782 (CT-2508315) — (Ra-2240)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour les prévisions météorologiques, hydrométéorologiques et glaciologiques sur le territoire de la ville de Québec - Lot 1, à *Hydro Météo inc.*, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour une somme estimée à 172 314 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions et aux prix indexés de sa soumission révisée du 5 octobre 2017, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1053 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments - Lot 5 (Appel d'offres public 73101) - AP2020-846 (CT-2506225) — (Ra-2240)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 101 434,72 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *ML Entretien multiservices*, en vertu de la résolution CA-2020-0223 du 6 mai 2020 relative à l'entretien sanitaire de divers bâtiments - Lot 5, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 20 h 30.

CV-2020-1054 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de conformité sur le projet de *Services de consommation supervisée du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale* aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec* - PA2020-148 (Ra-2240)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption d'une résolution indiquant que le projet de *Services de consommation supervisée du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale* est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1055 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de coffrets de contrôle et de branchement (PEP200519) (Appel d'offres public 74249) - AP2020-743 (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Franklin Empire inc.*, du contrat pour la fourniture de coffrets de contrôle et de branchement (PEP200519), de la date d'adjudication au 31 décembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 74249 et au prix unitaire de sa soumission du 29 octobre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1056 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de paiement, à *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73180) - AP2020-838 (CT-2511449) — (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 362 029 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ce paiement.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-1057 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la participation à l'entente de regroupement de municipalités entre la Ville de Québec et l'Union des municipalités du Québec relative à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires (Dossier 74750) - AP2020-856 (Ra-2242)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la participation à l'entente de regroupement de municipalités entre la Ville de Québec et l'Union des municipalités du Québec relative à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant, de signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1058 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le service de transport de véhicules - 2021 à 2023 (Appel d'offres public 74640) - AP2020-857 (Ra-2242)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Groupe Transteck inc.*, du contrat pour le service de transport de véhicules - 2021 à 2023, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 74640 et aux prix unitaires de sa soumission révisée du 25 novembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1059 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de l'entente contractuelle pour des travaux d'entrepreneur général (Appel d'offres public 52676) - AP2020-871 (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de l'entente contractuelle adjugée à *Paul-H. Lafond & fils ltée*, pour des travaux d'entrepreneur général, du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022, conformément à la demande publique de soumissions 52676 et aux taux horaires de sa soumission du 7 février 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1060 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de l'entente contractuelle pour les services de déménagement et/ou installation du mobilier de bureau et panneaux acoustiques - Lot 1 (Appel d'offres public 61455) - AP2020-872 (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de l'entente contractuelle adjugée à *Monette Express (141273 Canada inc.)*, pour les services de déménagement et/ou installation du mobilier de bureau et panneaux acoustiques - Lot 1, du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022, conformément à la demande publique de soumissions 61455 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 octobre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1061 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Carrefour international de théâtre de Québec inc.*, relative au versement d'une somme dans le cadre de la production et de la présentation de l'oeuvre théâtrale *Où tu vas quand tu dors en marchant...?*, édition 2020, pour les années 2019 et 2020 dans le cadre de l'événement *Carrefour international de théâtre*, et le renouvellement de l'entente pour les années 2022 et 2023 (Dossier 74779) - AP2020-875 (CT-2505735) — (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion d'un avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Carrefour international de théâtre de Québec inc.*, relative à la modification des versements pour les éditions 2020 et 2021, soit une somme maximale de 148 753 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) dans le cadre de la préparation de l'oeuvre théâtrale *Où tu vas quand tu dors en marchant...?*, édition 2020, et d'une somme de 1 125 000 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) pour la reprise du spectacle en 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° du renouvellement de l'entente entre la Ville de Québec et le *Carrefour international de théâtre de Québec inc.*, pour une durée de deux ans supplémentaires et le versement d'une somme totale de 2 500 000 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) pour les éditions 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes;
- 3° au directeur du Bureau des grands événements et au greffier de la Ville de signer ce même avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1062 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le service de réparation sur la route et l'entreposage des pneus pour véhicules légers (Appel d'offres public 74567) - AP2020-876 (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à *Pneus Bélisle (Québec) inc.*, du contrat pour le service de réparation sur la route et l'entreposage des pneus pour véhicules légers, de la date d'adjudication au 31 décembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 74567 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 novembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés d'y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1063 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels juridiques d'expertise dans les dossiers de réclamation nécessaires à la défense des droits de la Ville de Québec (Dossier 72943) - **AP2020-883** (Ra-2242)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 35 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Michaud & Frères (2015) inc.* selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour des services professionnels juridiques d'expertise dans les dossiers de réclamation nécessaires à la défense des droits de la Ville de Québec, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Raymond Dion demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

A voté contre : monsieur le conseiller Raymond Dion.

En faveur : 19 Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-1064 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la migration et l'acquisition de licences du *PGI financier d'Oracle* (Dossier 51259) - **AP2020-892** (CT-2513355) — (Ra-2242)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication du contrat pour la migration et l'acquisition de licences du *PGI financier d'Oracle*, à *Oracle Canada ULC*, pour une somme de 461 927,34 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 18 décembre 2020 au 31 décembre 2021, pour les contrats CPQ-1897125-1, CPQ-1909563-1 et CPQ-1909732-1, et pour une période de 12 mois à compter du 18 décembre 2020 pour le contrat CPQ-188427-1, selon des conditions conformes à celles mentionnées aux propositions jointes au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements de signer tous les documents requis pour la mise à jour et l'acquisition desdites licences.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1065 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'entretien des équipements de protection incendie - Projets industriels et valorisation et Traitement des eaux - Lot 1 (Appel d'offres public 74524) - AP2020-896 (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Service d'Extincteurs Neufchâtel inc.*, du contrat pour l'entretien des équipements de protection incendie - Projets industriels et valorisation et Traitement des eaux - Lot 1, de la date d'adjudication au 31 décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 74524 et aux prix unitaires de sa soumission du 2 novembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1066 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du Centre d'acquisitions gouvernementales pour le contrat de soutien pour les logiciels VmWare (Dossier 74818) - AP2020-897 (CT-2510543) — (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)* pour le contrat de soutien pour les logiciels *VmWare*, à *Micro Logic*, du 20 novembre 2020 au 19 novembre 2021, pour une somme de 104 086,27 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à sa proposition jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1067 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et l'Université du Québec à Chicoutimi, Chaire en éco-conseil (Dossier 64819) - AP2020-903 (CT-2499991) — (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et l'*Université du Québec à Chicoutimi, Chaire en éco-conseil*, relative à l'ajout d'une somme de 35 000 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie municipale de développement durable reposant sur une approche scientifique reconnue, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur général de la Ville de Québec de signer ledit avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1068 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement des installations de Bell Canada (phase conception préliminaire), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 53069) - AP2020-909 (CT-2505944) — (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Bell Canada*, d'une dépense supplémentaire relative aux services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 32 626,57 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser ce paiement.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-1069 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et OxyNov inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Démonstration en temps réel de l'automatisation de l'oxygénothérapie* - **DE2020-751** (CT-DE2020-751) — (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 229 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Démonstration en temps réel de l'automatisation de l'oxygénothérapie*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *OxyNov inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 229 000 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1070 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc en faveur de la Ville de Québec sur une partie du lot 2 814 764 du cadastre du Québec – Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - **DE2020-763** (CT-2446806) — (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc en faveur de la Ville de Québec sur une partie du lot 2 814 764 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, propriété de la *Société en commandite Veylin*, d'une superficie de 1 099,5 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan repère et mentionnée dans la description technique préparée par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2684 de ses minutes, en considération d'une somme de 65 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'acte de servitude joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1071 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant 2020-3 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* et l'appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de *COVID-19* - DE2020-982 (Ra-2242)**

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'avenant 2020-3 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, selon les termes et conditions dudit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme additionnelle maximale de 11 000 000 \$, à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de la *COVID-19*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1072 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'annulation d'une affectation prévue au budget de fonctionnement 2020 à une réserve financière à être créée pour le remboursement des obligations PL 54 - FN2020-065 (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'annulation de l'affectation prévue au budget de fonctionnement 2020 de l'agglomération de Québec aux fins de création d'une réserve financière pour le remboursement des obligations PL 54, pour un montant de 5 006 786 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1073 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'affectation de paiements comptant sur les immobilisations comme financement de dépenses sur des règlements d'emprunt de l'agglomération de Québec - FN2020-067 (CT-FN2020-067) — (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'affectation de paiements comptant d'immobilisations aux dépenses d'immobilisations sur des règlements d'emprunt d'agglomération, pour un montant de 41 429 000 \$, tel que présenté à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des finances de procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1074 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - PA2020-144 (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de la convention d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière de 150 000 \$, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° à la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de signer cette même convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1075 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente pour établir les modalités relatives à la cession des stations hydrométriques par la Ville au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - PA2020-152 (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à la Ville de Québec de céder les stations hydrométriques au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), sans aucune compensation autre que celles prévues à l'entente jointe au sommaire décisionnel. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques deviendra propriétaire de l'entièreté des stations hydrométriques comprenant tout matériel et équipements nécessaires à leur bon fonctionnement. La présente entente prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020 et se termine au 31 décembre 2024;
- 2° au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de transmettre sans frais à la Ville, les données recueillies par les stations hydrométriques jusqu'au 31 décembre 2024;
- 3° au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de transmettre à la Ville les données recueillies par les stations hydrométriques à l'intérieur d'un délai de 30 minutes après la mesure. Les valeurs en niveau (m) seront incluses en plus des valeurs de débits (m³/s).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1076 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'ajout et au retrait de certains feux de circulation, R.A.V.Q. 1360 - [TM2020-164](#) (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'ajout et au retrait de certains feux de circulation*, R.A.V.Q. 1360.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1077 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la valorisation des digestats de biosolides municipaux déshydratés (Appel d'offres public 73366) - [AP2020-772](#) (CT-2502187, CT-2502189, CT-2502192, CT-2502193, CT-2502231, CT-2502239) — (Ra-2243)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la valorisation des digestats de biosolides municipaux déshydratés, du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2025, conformément à la demande publique de soumissions 73366 et selon les prix

unitaires de leur soumission respective, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes :

- *Englobe Corp.*, pour les lots Démarrage Lot A, Production Option 2 - Lot A et Production Option 2 - Lot B, selon sa soumission du 6 juillet 2020;
- *Environnement Viridis inc.*, pour les lots Démarrage Lot B, Démarrage Lot C et Production Option 2 - Lot C, selon sa soumission du 7 juillet 2020.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-1078 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement No 390 décrétant un emprunt n'excédant pas 9 200 000 \$ concernant l'implantation d'un service de vélopartage du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-069 (Ra-2243)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement No 390 décrétant un emprunt n'excédant pas 9 200 000 \$ concernant l'implantation d'un service de vélopartage du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1079 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement No 393 concernant les emprunts obligataires requis pour le financement des actifs du Service de transport adapté de la Capitale du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-070 (Ra-2243)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement No 393 concernant les emprunts obligataires requis pour le*

financement des actifs du Service de transport adapté de la Capitale (STAC) du Réseau de transport de la Capitale.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1080 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 392 décrétant un emprunt n'excédant pas 8 040 000 \$ concernant la modernisation et l'évolution du système de gestion des actifs du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-071 (Ra-2243)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement No 392 décrétant un emprunt n'excédant pas 8 040 000 \$ concernant la modernisation et l'évolution du système de gestion des actifs du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1081 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les ententes entre la Ville de Québec et la Corporation de gestion du Centre de glaces de Québec, relatives à la gestion des activités, l'animation des programmes, et l'exploitation, ainsi que pour les droits d'identification du Centre de glaces de Québec - LS2020-077 (CT-LS2020-077) — (Ra-2243)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de deux ententes entre la Ville de Québec et la *Corporation de gestion du Centre de glaces de Québec*, relatives à la gestion des activités, à l'animation des programmes et à l'exploitation, ainsi que pour les droits d'identification du Centre de glaces de Québec, selon des termes et conditions substantiellement conformes à ceux mentionnés dans les ententes jointes au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2031 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2020-1082 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subvention visant la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ou situés dans des secteurs patrimoniaux relativement à certaines modulations aux travaux admissibles, aux coûts admissibles et au calcul de la subvention, R.V.Q. 2920, et dépôt du projet de règlement - PA2020-149 (Ra-2242)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard et monsieur le conseiller Raymond Dion déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le programme de subvention visant la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ou situés dans des secteurs patrimoniaux* afin d'ajouter un nouveau matériau de toiture ainsi que les travaux de drainage et d'imperméabilisation d'un ouvrage de maçonnerie dans la liste de ceux admissibles à une subvention équivalente à 50 % du coût des travaux de restauration. Il réduit cependant le pourcentage maximal de subvention qui pourra être octroyé pour la restauration d'une corniche, d'une frise, d'un oriel, d'une tourelle ou d'une lucarne.

Il restreint également les honoraires professionnels et les autres frais d'expertise admissibles à ceux facturés par un membre d'une corporation professionnelle, en plus d'ajouter de nouveaux titres d'emploi à la liste des fonctionnaires désignés qui sont chargés d'appliquer le présent règlement.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-1083 **Adoption du projet de Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un équipement institutionnel sur le lot numéro 1 940 033 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2932, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2020-155 (Ra-2242)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

1° d'adopter le projet de *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un équipement institutionnel sur le lot numéro 1 940 033 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 2932;

2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-1084 **Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un équipement institutionnel sur le lot numéro 1 940 033 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2932 - PA2020-155 (Ra-2242)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation d'un projet relatif à un équipement institutionnel.

Le projet vise l'aménagement d'un pavillon de l'*Université du Québec à Trois-Rivières* (UQTR) et son usage à des fins d'établissement d'éducation post-secondaire, dans la partie existante de l'immeuble du centre commercial *Place Fleur de Lys*, jadis occupée par le magasin *Sears* et située sur le lot numéro 1 940 033 du cadastre du Québec. Ce lot est localisé dans la zone 23404Cd, laquelle est approximativement située à l'est de la rue Soumande, au sud de la rue Hubert, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord du boulevard Wilfrid-Hamel.

Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet, lesquelles ont pour effet de modifier en conséquence le *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, pour le lot concerné, en y autorisant les usages du groupe *P4 établissement d'éducation post-secondaire*, en plus des usages déjà autorisés à la grille des spécifications.

AM-2020-1085 **Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de rénovation, d'amélioration et de réaménagement de la bibliothèque Étienne-Parent située dans l'arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2913, et dépôt du projet de règlement - CU2020-068 (Ra-2243)**

Madame la conseillère Alicia Despins donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de rénovation, d'amélioration et de réaménagement de la bibliothèque Étienne-Parent située dans l'arrondissement de Beauport ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférent, de même que l'acquittement des frais connexes auxdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquittement des frais connexes ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-1086 Appropriation de 400 000 \$ à même le fonds général de la Ville - CU2020-068 (Ra-2243)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approprier 400 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2913. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2020-1087 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux normes applicables aux murs de soutènement, R.V.Q. 2903, tel que modifié - PA2020-147 (Ra-2240)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux normes applicables aux murs de soutènement, R.V.Q. 2903, tel que modifié.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1088 *Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle relativement à de nouvelles dispositions, R.V.Q. 2908 - AP2020-723 (Ra-2236)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle relativement à de nouvelles dispositions, R.V.Q. 2908.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1089 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2919 - DE2020-325 (Ra-2236)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2919.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1090 *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure, la régie interne et les décisions de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à certaines règles concernant les substituts et la gestion des conflits d'intérêts, R.V.Q. 2924 - PA2020-141 (Ra-2237)*

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure, la régie interne et les décisions de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à certaines règles concernant les substituts et la gestion des conflits d'intérêts, R.V.Q. 2924.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-1091 *Règlement sur l'acquisition de véhicules motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2927 - EM2020-002 (Ra-2237)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition de véhicules motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2927.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 21.

Vincent Dufresne
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président

SO/ir